

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX**

Séance générale du 16 janvier 2023

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-MONTS

À une séance générale du Conseil de la municipalité de Notre-Dame-des-Monts, tenue au lieu et heure ordinaire des sessions de ce Conseil, ce 16 ième jour du mois janvier deux mille-vingt-trois, à laquelle séance sont présents :

Sont présents(es) les conseillers (ères)

Siège #2 Madame Danye Simard, Conseillère
Siège #3 M. Rémy Gaudreault, Conseiller
Siège #4 M. Conrad Guay, Conseiller
Siège #5 Madame Marie-Paule Boudreault, Conseillère
Siège #6 Monsieur Gratien Aubé, Conseiller

Sont absents (es), les conseillers (ères)

Siege # 1 poste vacant

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Alexandre Girard

La personne qui préside la séance, soit M. Alexandre Girard informe le conseil qu'à moins qu'il ne manifeste expressément le désir de le faire, il ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que le lui permet la loi,

Madame Marcelle Pedneault, directrice générale, greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, le maire déclare la session ouverte

1 –MOMENTS DE RÉFLEXION

Alexandre Girard, Maire invite l'assemblée à un moment de réflexion.

2 - CONSTATATION DU QUORUM

Le Maire constate la présence de six (5) Conseillères et Conseillers, donc il y a quorum.

3 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Moment de réflexion;
2. Constatation du quorum;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 décembre 2022, des séances extraordinaires du 12 décembre 2022 ;
5. Adoption du règlement #2023-01 établissant le taux de taxes foncières ainsi que les tarifs de compensation pour les services municipaux soit : aqueduc, égout, collecte et enfouissement des ordures, matières organiques, la collecte sélective ainsi que la vidange pour fosse septique pour l'années 2023;
6. Résolution pour établir le taux de taxe foncière pour l'année 2023;
7. Augmentation 2023 pour les employés sans contrat;
8. Demande de subvention pour Emploi été 2023;
9. Demande de subvention pour discrétionnaire;
10. Renouvellement de l'adhésion annuelle du Centre d'archives régional de Charlevoix pour 2023;
11. Renouvellement de la cotisation du regroupement pour l'intégration sociale de Charlevoix 2023-2024;
12. Modifier la résolution # 2022- 09-4849 concernant les travaux au garage municipal;
13. Accorder le contrat à J.R. Tremblay Aluminium inc pour le garage municipal;
14. Proposition du Groupe-conseil Arpo pour la préparation d'une estimation budgétaire pour le prolongement du réseau d'aqueduc sur une distance d'environ 500m de la rue Notre-Dame.
15. M. Charles Ouellet veut faire partie de la brigade des pompiers volontaires;
16. Priorités locales 2023-2024;
17. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement relatif à la démolition d'immeubles;
18. Dépôt du rapport concernant l'application du règlement sur la gestion contractuelle;
19. Demande d'appui des producteurs et productrices agricoles du Québec;
20. La semaine de l'action bénévole se tiendra du 16 au 22 avril 2023;
21. Élection municipale du 26 février 2023 et délégation de pouvoir au président d'élection d'engager des dépenses et du déboursé de la rémunération du personnel d'élection;
22. Vacances de Serge Dufour du 17 février au 27 février 2023;
23. Mandater la firme Benoit Côté, comptable professionnel agréé inc. pour la reddition de compte de la TECQ;
24. Mandater la firme Benoit Côté, comptable professionnel agréé inc. pour la reddition de compte du programme PARBAM (75 000\$);
25. Varia;

26. Comptes à ratifier de décembre 2022;
27. Comptes à payer de décembre 2022;
28. Salaires du mois de décembre 2022;
29. Rapport du maire, des conseillers et des conseillères;
30. Période de questions allouée aux contribuables;
31. Levée de l'assemblée.

RÉSOLUTION 2023-01-4942

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gratien Aubé et résolu à l'unanimité par les Conseillers et Conseillères présents :

D'adopter l'ordre du jour tel que lu par Monsieur le Maire et de garder l'item « Varia » ouvert jusqu'à l'item suivant.

**4 - ADOPTION DES PROCÈS VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
5 DÉCEMBRE 2022, DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 12
DÉCEMBRE 2022**

RÉSOLUTION 2023-01-4943

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Danyé Simard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE les procès-verbaux du 5 décembre et du 12 décembre 2022 soient, par la présente, adoptés tels que rédigés et produits aux membres de ce Conseil.

**5- ADOPTION DU RÈGLEMENT 2023-01 ÉTABLISSANT LE TAUX DE LA
TAXE FONCIÈRE AINSI QUE LES TARIF DE COMPENSATION POUR
LES SERVICES MUNICIPAUX SOIT : AQUEDUC, ÉGOUT, COLLECTE
ET ENFOUSSIMENT DES ORDURES, MATIÈRES ORGANIQUES, LA
COLLECTE SÉLECTIVE AINSI QUE LA VIDANGE SEPTIQUE POUR
L'ANNÉE 2023**

RÉSOLUTION 2023-01-4944

Il est proposé par le conseiller Conrad Guay et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'ADOPTER le règlement #2023-01 établissant le taux de la taxe foncière ainsi que les tarifs de compensation pour les services municipaux soit : aqueduc, égout, collecte et enfouissement des ordures, matières organiques, la collecte sélective ainsi que la vidange septique pour l'année 2023.

**6-RÉSOLUTION POUR ÉTABLIR LE TAUX DE TAXE FONCIÈRE
POUR L'ANNÉE 2023**

RÉSOLUTION 2023-01-4945

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Paule Boudreault et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'établir le taux taxe foncière pour l'année 2023 à 1,15\$ du 100\$ d'évaluation.

7-AUGMENTATION 2023 POUR LES EMPLOYÉS SANS CONTRAT

RÉSOLUTION 2023-01-4946

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Rémy Gaudreault et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE les employés sans convention collective soient augmentés selon le IPC à compter du 1er janvier 2023.

8-DEMANDE DE SUBVENTION POUR EMPLOI ÉTÉ 2023

RÉSOLUTION 2023-01-4947

CONSIDÉRANT la date limite du 12 janvier 2023 pour déposer une demande à Emploi Été Canada 2023;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Danye Simard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QU'une demande soit déposée au gouvernement concerné afin d'obtenir une subvention salariale pour quatre emplois pour le terrain de jeux en 2023 pour une période de huit (8) semaines à 40 heures par semaine;

QUE la différence du taux horaire qui n'est pas remboursable par le projet soit absorbée par la municipalité;

QUE la directrice générale, Mme Marcelle Pedneault, soit dûment autorisée à signer tous les documents reliés à cette demande.

9-DEMANDE DE SUBVENTION POUR DISCRÉTIONNAIRE

RÉSOLUTION 2023-01-4948

CONSIDÉRANT que nos chemins municipaux ont besoin d'être entretenus chaque année;

CONSIDÉRANT qu'années après années, les chemins se détériorent et ont besoin de travaux afin de les garder sécuritaires pour les automobilistes ainsi que pour les citoyens de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Rémy Gaudreault et résolu à l'unanimité des Conseillers et Conseillères présents :

QUE le conseil municipal demande à madame Kariane Bourassa, Députée de Charlevoix – Côte-de-Beaupré, une aide financière discrétionnaire de 40 000\$ pour l'entretien de nos chemins municipaux.

10 – RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION ANNUEL DU CENTRE D'ARCHIVES RÉGIONAL DE CHARLEVOIX POUR 2023

RÉSOLUTION 2023-01-4949

Il est proposé par le conseiller Conrad Guay et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De renouveler l'adhésion annuel du centre d'archives régional de Charlevoix pour 2023 au montant de 45\$.

**11- RENOUELEMENT DE LA COTISATION DU REGROUPEMENT
POUR L'INTÉGRATION SOCIALE DE CHARLEVOIX 2023-2024**

RÉSOLUTION 2023-01-4950

Il est proposé par la conseillère Danye Simard de renouveler la cotisation du regroupement pour l'intégration sociale de Charlevoix 2023-2024 au montant de 71.28\$.

**12-MODIFIER LA RÉSOLUTION # 2022-09-4849 CONCERNANT LES
TRAVAUX AU GARAGE MUNICIPAL**

RÉSOLUTION 2023-01-4951

CONSIDÉRANT QUE Nomi Construction ne peut pas faire les travaux au garage municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé la conseillère Danye Simard de modifier la résolution 2022-09-4849 en rescindant le nom de la Cie Nomi Construction inc.

**13- ACCORDER LE CONTRAT À J.R ALUMINIUM INC POUR LES
TRAVAUX AU GARAGE MUNICIPAL**

RÉSOLUTION 2023-01-4952

CONSIDÉRANT QUE nous avons demandé un estimé à J.R. Aluminium pour faire les travaux au garage municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gratien Aubé et résolu à l'unanimité des Conseillers et Conseillère présents :

D'accorder le contrat à J.R Aluminium pour les travaux au garage municipal au montant de 29 500\$ plus les taxes applicables.

**14-PROPOSITION DU GROUPE-CONSEIL ARPO POUR LA
PRÉPARATION D'UNE ESTIMATION BUDGÉTAIRE POUR LE
PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'AQUEDUC SUR UNE DISTANCE
D'ENVIRON 500M DE LA RUE NOTRE-DAME**

RÉSOLUTION 2023-01-4953

CONSIDÉRANT la proposition du Groupe-Conseil Arpo pour la préparation d'une estimation budgétaire pour le prolongement du réseau d'aqueduc sur une distance d'environ 500 m de la rue Notre-Dame;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conrad Guay et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'accepter la proposition du Groupe-Conseil Arpo pour la préparation d'une estimation budgétaire pour le prolongement du réseau d'aqueduc sur une distance d'environ 500m de la rue Notre-Dame. Ils vont analyser également la possibilité en termes de débit et la pression d'eau potable. Le coût de cette proposition est de 3 000\$ plus les taxes applicables.

**15- CHARLES OUELLET VEUT FAIRE PARTIE DE LA BRIGADE DES
POMPIERS**

RÉSOLUTION 2023-4954

Il est proposé par la conseillère Marie-Paule Boudreault et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'accepter l'inscription de Charles Ouellet pour faire partie de la brigade des pompiers de Notre-Dame-de-Monts. Il devra s'engager à suivre la formation pompier 1 selon les modalités et les délais prévus par la municipalité et conformément au règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal.

16-PRIORITÉ LOCALES 2023-2024

RÉSOLUTION 2023-01-4955

CONSIDÉRANT Qu'à chaque année le comité de sécurité publique de la MRC de Charlevoix-Est se réunit afin d'établir les priorités d'intervention de la Sûreté du Québec pour la MRC de Charlevoix Est;

CONSIDÉRANT QUE cette planification annuelle est nécessaire afin que le service de police puisse travailler de concert avec les municipalités et ainsi assurer la sécurité des citoyens sur notre territoire;

Il est proposé par le conseiller Conrad Guay et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De leur transmettre les priorités locales de la municipalité de Notre-Dame-des-Monts pour 2023-2024 suivants : la vitesse, zone scolaire et une présence policière plus visible et plus élevée.

**17 – AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT
RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLE**

Ce point est reporté à une prochaine réunion

**18-DÉPÔT DU RAPPORT CONCERNANT L'APPLICATION DU
RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

RÉSOLUTION 2023-01-4956

Il est proposé par la conseillère Danye Simard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

Que l'application du règlement sur la gestion contractuelle n'a soulevé aucune problématique ou situation particulière.

**19-DEMANDE D'APPUI DES PRODUCTEURS ET PRODUCTRICES
AGRICOLES DU QUÉBEC**

Ce point est reporté

**20-LA SEMAINE DE L'ACTION BÉNÉVOLE SE TIENDRA DU 16
AU 22 AVRIL 2023**

RÉSOLUTION 2023-01-4957

Il est proposé par la conseillère Dany Simard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De proclamer la semaine de l'action bénévole qui se tiendra du 16 avril au 22 avril 2023.

**21-ÉLECTION MUNICIPALE DU 26 FÉVRIER 2023 ET
DÉLÉGATION DE POUVOIR AU PRÉSIDENT D'ÉLECTION
D'ENGAGER DES DÉPENSES ET DU DÉBOURSÉ DE LA
RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL D'ÉLECTION**

RÉSOLUTION 2023-01-4958

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale est d'office la présidente d'élection et que le 26 février prochain est la date fixée pour une élection partielle municipale ;

CONSIDÉRANT Qu'à titre de présidente d'élection il incombe au titulaire d'engager un certain nombre de dépenses, tel que des frais de papeterie et fournitures, d'impression des bulletins de vote, de la rémunération du personnel électoral, etc.;

CONSIDÉRANT QUE la présidente d'élection demande au conseil municipal une délégation de pouvoir permettant d'engager des dépenses;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Rémy Gaudreault et résolu à l'unanimité des Conseillers présents :

D'ATTRIBUER à la présidente d'élection, Mme Marcelle Pedneault, une délégation de pouvoir lui permettant d'engager les dépenses nécessaires au bon déroulement de l'élection municipale du 26 février 2023.

Il est également résolu d'autoriser le déboursé de la rémunération de tout le personnel d'élection suite à l'approbation de la présidente d'élection.

**22-VACANCES DE SERGE DUFOUR DU 17 FÉVRIER AU 27
FÉVRIER 2023**

RÉSOLUTION 2023-01-4959

Il est proposé par le conseiller Gratien Aubé et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'accepter les vacances à Serge Dufour du 17 février au 27 février 2023.

**23-MANDATER LA FIRME BENOÎT CÔTÉ, COMPTABLE
PROFESSIONNEL AGRÉE INC. POUR LA REDDITION DE
COMPTE DE LA TECQ 2019-2024**

RÉSOLUTION 2023-01-4960

Il est proposé par la conseillère Marie-Paule Boudreault et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De mandater la Firme Benoît Côté, comptable agréée inc pour la reddition de compte de la TECQ 2019-2023;

**24-MANDATER LE COMPTABLE POUR LA REDDITION DE
COMPTE DU PROGRAMME PRABAM**

RÉSOLUTION 2023-01-4961

Il est proposé par la conseillère Marie-Paule Boudreault et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De mandater la Firme Benoît Côté, comptable agréée inc pour la reddition de compte du programme PRABAM.

25- VARIA

26- COMPTES À RATIFIER DE DÉCEMBRE 2022

RÉSOLUTION 2023-01-4962

ATTENDU QUE la Directrice générale produit à ce conseil la liste des chèques à ratifier comme suit :

Fonds d'administration:	38 470.23 \$
Eau potable	
Total:	38 470.23 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Conrad Guay et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères :

QUE ce Conseil ratifie la liste des chèques telle que ci-dessus décrite.

CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT NUMÉROS

27 – COMPTES À PAYER DE DÉCEMBRE 2022

RÉSOLUTION 2023-01-4963

ATTENDU QUE la directrice générale produit à ce Conseil l'analyse détaillée des comptes à payer de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts pour le mois de décembre 2022 au montant de \$.

Fonds d'administration pour décembre 2022 :	53 473.78\$
Eau potable pour décembre 2022:	<u>987.48\$</u>
TOTAL décembre 2022 :	54 461.26\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Rémy Gaudreault et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE ce Conseil accepte la liste des comptes à payer pour le mois de décembre 2022 au montant de 54 461.26\$ et autorise la Directrice générale à procéder au paiement des comptes au montant de 54 461.26\$

QUE cette liste remplit l'obligation de l'article 7.3 du règlement numéro 225-08.

28– SALAIRES DU MOIS DE DÉCEMBRE 2022

RÉSOLUTION 2023-01-4964

ATTENDU QUE la Directrice générale produit à ce Conseil le coût des salaires de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts pour le mois décembre 2022 au montant de 21 710.70\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gratien Aubé et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE ce Conseil ratifie les salaires payés pour le mois de décembre 2022 au montant de 21 710.70 \$.

CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT,

29 – RAPPORT DU MAIRE, DES CONSEILLERS ET DES CONSEILLÈRES

Le Maire et les conseillers (ères) font leur rapport.

30 – PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CONTRIBUABLES

31 – LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION 2023-01-4965

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Rémy Gaudreault et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE la séance soit levée. Il est 19 heures 42 minutes.

Alexandre Girard
Maire

Marcelle Pedneault
Directrice générale, sec-trés

Le maire déclare ne pas utiliser son droit de veto et que sa signature du présent p.v. signifie que chacune des résolutions sont réputées être signées individuellement.

Le présent procès-verbal est sujet, conformément à l'article 201 du Code municipal, à l'approbation par le conseil municipal, ce qui implique que son contenu peut être modifié lors de cette approbation prévue à la séance du conseil municipal du 6 février 2023.

En conséquence, soyez avisé que toute mention indiquée au procès-verbal qui précède est sujette à modification lors de cette approbation.